

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 763

Artikel: Aux femmes suisses majeures domiciliées dans le canton de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENEVE



Le cadeau signé et qui plat
se trouve chez
Noverraz
Place Neuve 4 Potier

Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOLKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8

Téléphones: 4.32.50
(3 lignes) 4.32.58

POUR CONSTRUIRE VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE - TÉL. 2.67.32
PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

BOUVIER
le bon papetier
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo

Corsets Clément
26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Aux femmes suisses majeures
domiciliées dans le canton de Genève

Le 26 mars, seront élus les juges aux Tribunaux de prud'hommes qui sont chargés de régler les conflits de travail.

Plusieurs femmes sont candidates à ces élections, ne négligez pas d'aller leur apporter vos suffrages!

Mais vous ne pouvez le faire qu'à la condition de vous être inscrites auparavant.

Inscriptions: au Bureau de contrôle de l'habitant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14, entrée à droite, 1er étage, avant le 19 mars à midi.

Pour celles qui seraient empêchées d'aller jusque-là, ou qui ne seraient pas libres aux heures d'ouverture des bureaux, on a prévu des *Permanences*: de 17 à 19 heures, les mardis 8 et 15 mars, les jeudis 10 et 17 mars, les vendredis 11 et 18 mars à l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à la Société coopérative de consommation, 7, rue Bautre, au Magasin des Ouvriers, de l'Union des Femmes, Fusterie, 5, au Secrétariat du Parti du Travail, Chantepoulet, 21, 2me étage.

Vous trouverez, dans ces permanences, des formulaires d'inscription et toutes les indications dont vous avez besoin pour les remplir; prière d'apporter livre de famille ou passeport, si vous êtes Genevoise, permis de séjour ou d'établissement si vous êtes confédérée.

Loi sur la tuberculose

Sous les auspices de l'Association pour le Suffrage féminin, de l'Union des Femmes, des Travailleurs sociaux, de l'Association suisse des Infirmières diplômées et de l'Ecole du Bon Secours, s'est tenue le 18 février, à la Salle Centrale à Genève, une séance d'information sur la loi concernant la tuberculose qui sera soumise au vote des électeurs le 22 mai prochain.

Un fort nombre public était venu écouter ces deux orateurs, M. J.-M. Lechner, privat-docent à l'Université, spécialiste de la sécurité sociale et M. le Dr Schauenberg, représentant le corps médical. On ne peut pas dire que ces orateurs fussent en contradiction, quoique l'un fût pour la loi et l'autre contre, mais implicitement ils ne se rencontrent pas. Les



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

médecins ne croient pas que la loi, telle qu'elle est formulée, soit efficace pour combattre le mal, son application sera coûteuse, ils aimeraient mieux employer cet argent directement à soigner les malades et à préserver les proches, qu'à entretenir une lourde bureaucratie. Tandis que M. Lechner, se plaçant au point de vue social et des charges que crée à l'assistance, les ravages de cette maladie qui atteint les jeunes, les soutiens de famille, demande instamment les mesures gouvernementales et l'assurance promise, pour limiter les conséquences de la tuberculose.

Une discussion fort nourrie suivit, à laquelle prirent part d'autres médecins qui étaient de l'avis du Dr Schauenberg et des secrétaires d'œuvres sociales qui, comme M. Lechner, ont tous les jours à résoudre des problèmes d'assistance insolubles. De toute évidence, il faut faire quelque chose et l'on en vient à penser qu'un projet différent, qui tiendrait mieux compte de l'avis des médecins, serait préférable. Il semble en tous cas, que l'exemple des pays scandinaves nous montre la voie: les examens radiophotographiques ne sont pas obligatoires, mais plus du 90 % de la population s'y soumet spontanément, tant la propagande en leur faveur est bien faite. On évite ainsi l'opposition à toute contrainte extérieure qui est toujours si vivement ressentie par les individus. De plus la lutte contre la tuberculose y est soutenue par une législation efficace contre l'alcoolisme, ce qui est essentiel.

Sécurité technique

Mlle Lavarino, journaliste, a entrepris les membres de l'Association genevoise de femmes universitaires de son voyage d'études en Belgique, l'automne dernier. La conférencière s'est attachée spécialement aux problèmes sociaux et à l'action des groupements féminins.

Notre journal ne manquera pas de publier les chiffres et les résultats de ses enquêtes sur tel ou tel problème, la documentation était précise, riche, intéressante. Pour aujourd'hui, nous ne retiendrons que ceci: le système belge d'assurances sociales, système très complet et généreux, se double d'un système de sécurité technique qui vise à préserver les assurés de tomber à la charge des caisses d'assurances. Ainsi, on s'efforce de maintenir en bonne forme la santé des assurés, afin qu'ils n'aient pas besoin de recourir aux prestations de l'assurance maladie; pour que la santé soit bonne, il faut que les conditions de travail soient favorables; les chefs d'entreprise ne sont pas contraints de rénover tous leurs locaux, mais entraînés par l'exemple de quelques uns, et par les excellents résultats obtenus ailleurs sur le moral et le travail des ouvriers, ils améliorent l'aspect des salles: on fait entrer la lumière et le soleil, on peint les murs en couleurs gaies, on fait entendre à certaines heures un peu de musique, on crée un réfectoire, on y sert des repas appétissants et à bon compte; dans une salle de loisirs, une bibliothèque, on attend la reprise du travail, etc.

La sécurité technique visant la préservation

tion des accidents de travail a obtenu des résultats étonnants. On ne se contente pas d'appliquer les règles et d'employer les dispositifs qui protègent les ouvriers, mais on procède à une éducation méthodique des travailleurs, des expositions suggestives annuelles montrent le moyen d'éviter les accidents usuels dans chaque métier. Cette éducation commencée depuis plusieurs années a atteint les résultats suivants: sur un million d'heures de travail, 1942, accidents 83, 1946, accidents 31.

La combinaison de ces deux systèmes de sécurité, l'un fondé sur les cotisations d'assurances et l'autre sur l'éducation des assurés, nous paraît spécialement fructueux et intelligent.

Un jubilé...

C'est celui de l'Association cantonale des sections féminines de gymnastique que l'on fêtera samedi 5 mars au Kursaal.

En effet, c'est le 13 août 1923 que les sections de dames des Eaux-Vives, Education physique, Plainpalais et U.G.S. décidèrent de se grouper et d'unir leurs efforts pour la propagation de la gymnastique féminine et sa popularisation à Genève.

On se réunit déjà à l'occasion d'un festival et, en raison de sa réussite, on décida de créer l'Association qui vit définitivement le jour le 3 octobre 1924.

Mme Wildi (U.G.S.) en fut première présidente, tandis que Mlle Diserens (Eaux-Vives) prenait la direction technique.

L'A.C.G.G.F. compte 21 sections de gymnastes-dames tant actives que spécialisées dans la culture physique pour adultes, et 19 sections de pupilles.

L'effectif réduit d'il y a 25 ans comporte à ce jour 1050 gymnastes dont 873 suivent les leçons, auxquelles viennent s'ajouter plus de 600 fillettes, avenir de nos sections de gymnastique féminine.

25 années, cela peut paraître bien jeune pour une Association, mais si on songe à la mentalité qui régnait alors on ne peut que féliciter les initiatrices et leurs successeurs des progrès accomplis car nos sections féminines ont ouvert, à la plus belle moitié du genre humain, la voie qui mène à la santé par un sport bien compris et parfaitement au point.

Cours suffragiste

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin attire l'attention des lectrices du journal sur le cours suffragiste qu'elle organise à l'Hôtel Victoria, à Chexbres, le samedi 28 et le dimanche 29 mai prochain, avec l'appui du Comité d'action suisse pour le suffrage féminin. Elle reprend la tradition des cours organisés dans le temps par l'Association suisse pour le suffrage féminin et qui, d'une extrémité à l'autre de la Suisse, réunissaient une cohorte de fidèles suffragistes. Chacun et chacune peut y participer; l'hôtel demande fr. 13.— seulement pour le week-end. Il y aura quarante places disponibles. Le programme est en préparation et offrira des sujets très variés; une place importante sera réservée aux discussions en petit comité.

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

VOUS OFFRE TOUS LES AVANTAGES
D'UNE GRANDE BANQUE MODERNE

GENÈVE

Cornavin - Eaux-Vives

Plainpalais - Carouge



Capital-Actions & Réserves: Fr. 197 millions

LOUIS KUHNE & C^{ie}

PORCELAINES & CRISTAUX

17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE

CANTON DE VAUD

Le Portail Blanc
WHITE GATES

English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram: "White Gates"

Pour tous vos **MEDICAMENTS**

Pharmacie Golaz
La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessementet - Vevey - Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

CORSETS GABY
PLACE ANCIEN-PORT 6 - VEVEY
Les dernières nouveautés
Tous les genres ... Tous les prix

Spécialité: La fiche comptable

Imprimerie Th. Ebechard



LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 23383

La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

Emissions radiophoniques

La femme et les temps actuels, à 18 h. 30.

Lundi 7 mars: Communautés d'enfants, une émission de l'UNESCO.

Mercredi 9 mars: Bibliothèques pour enfants.

Samedi 12 mars: Revue de la quinzaine (15 h. 05).

Lundi 14 mars: La femme et les tribunaux de prud'hommes.

Mercredi 16 mars: Micromagazine.

Garnet de la Quinzaine

Samedi 5 mars.

LA CHAUX-DE-FONDS: Lyceum, Loge 8a, 15 h., séance d'information et contradictoire de la Section du suffrage féminin: *Loi fédérale sur la tuberculose*, orateurs: M. H. Verdon, mutualiste, M. le Dr A. Grosjean.

GENÈVE: Union chrétienne de jeunes filles, Taconnerie, 5, de 11 à 22 h. *Vente annuelle*, comptoirs variés, crèmerie et repas.

Lundi 7 mars.

GENÈVE: 11, rue Dassier, Maison de Paroisse, 20 h. Assemblée générale des Anciennes élèves de l'Ecole supérieure, partie récréative, thé.

Vendredi 11 mars.

GENÈVE: Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 20 h. 30, sous les auspices de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, *Expériences de quelques femmes*, juges aux Tribunaux de prud'hommes.

GENÈVE: Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 17 h. Assemblée générale de la Section de lecture, 1) Rapport sur l'activité de la bibliothèque; 2) *La Grande Duchesse Anna Fedorowna en Suisse et à Genève*, par Mme Alix de Watteville (Alville).

Jeu 17 mars.

GENÈVE: A 20 h. 30, à l'Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont. *Assemblée annuelle de l'Association pour le dépannage familial*: entre autres: rapport sur le développement du travail. Invitation cordiale à tous les membres et à toutes les personnes qu'intéresse cette question.

Lundi 28 mars.

GENÈVE: Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 20 h. 30, *Voyage récent aux Etats-Unis*, quelques impressions par Mme E. Chupaisat (projections).

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE